Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

19 avril 2021

PROCÈS-VERBAL

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE Lundi 19 avril 2021

DÉLIBÉRATIONS

A - CONSEIL MUNICIPAL

Rapports présentés par Monsieur le Maire

- 1. **D.59** APPEL NOMINAL
- 2. **D.60** DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

B - **FONCIER**

Rapport présenté par Monsieur le Maire

3. **D.61** CESSION D'UN TERRAIN SITUÉ IMPASSE EDGAR DEGAS À LA SCI MADELEINE BRES - AUTORISATION



ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 19 AVRIL 2021

PROCÈS-VERBAL

A - CONSEIL MUNICIPAL

2021.04/59

CONSEIL MUNICIPAL - APPEL NOMINAL

M. Jérôme DUBOST, Maire – Il est 19 heures, nous sommes le lundi 19 avril 2021, nous sommes à la salle Michel Vallery, je vais ouvrir la séance du Conseil Municipal extraordinaire de la ville de Montivilliers. Et pour commencer, il me faut faire l'appel nominal.

Etaient présents: 24

Jérôme DUBOST, Fabienne MALANDAIN, Nicolas SAJOUS, Agnès SIBILLE, Damien GUILLARD, Pascale GALAIS, Yannick LE COQ, Christel BOUBERT, Sylvain CORNETTE, Véronique BLONDEL, Cédric DESCHAMPS-HOULBREQUE, Edith LEROUX, Nicolas BERTIN, Isabelle CREVEL, Jean-Luc HEBERT, Jean-Pierre LAURENT, Aurélien LECACHEUR, Virginie VANDAELE, Arnaud LECLERRE, Nicole LANGLOIS, Virginie LAMBERT, Agnès MONTRICHARD, Corinne CHOUQUET, Laurent GILLE.

Excusés ayant donné pouvoir : 9

Éric LE FEVRE donne pouvoir à Jérôme DUBOST
Gilles BELLIERE donne pouvoir à Fabienne MALANDAIN
Patrick DENISE donne pouvoir à Cédric DESCHAMPS-HOULBREQUE
Isabelle NOTHEAUX donne pouvoir à Edith LEROUX
Thierry GOUMENT donne pouvoir à Jean-Luc HEBERT
Catherine OMONT donne pouvoir à Pascale GALAIS
Aline MARECHAL donne pouvoir à Isabelle CREVEL
Sandrine VEERAYEN donne pouvoir à Virginie VANDAELE
Aliki PERENDOUKOU donne pouvoir à Aurélien LECACHEUR

Le quorum étant atteint, le conseil municipal étant installé, la séance est ouverte.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour: 33 Contre: 0

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

2021.04/60

CONSEIL MUNICIPAL – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Jérôme DUBOST, Maire – Je vous propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un de nos membres qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance et d'adopter la délibération suivante.

Je propose, s'il en est d'accord à Aurélien LECACHEUR qui est le benjamin de ce conseil municipal, de bien vouloir remplir cette fonction.

Vous êtes d'accord. Merci, Monsieur LECACHEUR.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

VU le tableau du Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

 De désigner Monsieur Aurélien LECACHEUR qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 33 Contre : 0

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



Monsieur Jérôme DUBOST: Cher (e.s) collègues, vous avez été destinataires d'une convocation dans les formes habituelles et respectant le code général des collectivités territoriales. C'est-à-dire, ça fait 5 jours que vous avez reçu cette convocation.

Je tenais à vous remercier tout d'abord d'avoir bouleversé vos agendas pour répondre à cette convocation. Notre réunion, elle n'était effectivement pas programmée, mais vous en avez compris les raisons. Ce soir, nous nous réunissons, pratiquement sans délai, pour permettre à des Médecins, et j'ai le plaisir d'avoir à mes côtés 2 Médecins, qui vont tout à l'heure se présenter et présenter leur projet.

Nous aurons à vous soumettre, cher (e.s) collègues, élus municipaux, une délibération pour permettre d'engager les démarches nécessaires auprès des financeurs, et nous ne pouvions attendre le 31 mai prochain, qui est la date du prochain Conseil Municipal.

Donc, j'ai le plaisir d'accueillir à mes côtés Justine FONTAINE et Perrine DANGELI, et tout à l'heure, je vous laisserai (en suspendant la séance) la parole pour présenter votre projet. Je dis bien, il s'agit d'un projet, nous ne sommes pas dans l'effet d'annonce. Ce soir, nous sommes dans la concrétisation, nous sommes dans le vrai. C'est là l'essentiel.

C'est-à-dire que ce soir, nous abordons un sujet délicat qui nous préoccupe toutes et tous. C'est celui de la démographie médicale. Plusieurs constats alarmants ont été notés, notamment des départs à la retraite programmée de Médecins généralistes, la perte de spécialistes. C'est un constat valable pour tout le territoire communal, c'est aussi une réalité sur la Belle étoile, et chacun se souvient du départ de 2 Médecins installés à la Belle étoile vers la commune voisine d'Octeville.

Le 27 janvier 2020, le conseil municipal avait délibéré et autorisé la cession, au profit d'un bailleur social, en l'occurrence SODINEUF. Et ce projet, à l'époque, consistait en un pôle médical, mais aussi en la construction de logements sociaux pour équilibrer l'opération financière et l'opération immobilière, le terrain a été cédé à l'euro symbolique à un bailleur pour la construction de ce pôle avec des logements. Il était précisé alors, j'insiste, c'est important, que le bailleur devra supporter seul, le risque financier en cas de vacances d'occupation de logements ou de cellules médicales.

Vous dire qu'à notre arrivée, lorsque j'ai été installé Maire, et lorsque le conseil municipal a été installé le 26 mai 2019 nous avons repris ce dossier pour avancer. Nous l'avons découvert, en long, en large et en travers, nous avons rencontré le bailleur, nous avons rencontré l'architecte, nous avons travaillé pendant quelques semaines sur ce projet pour la continuité, et puis il était important, vraiment important, de dire où on se situe déjà peut-être géographiquement, alors je pense qu'on va pouvoir passer peut-être à l'écran la carte pour montrer le plan, pour bien situer que nous sommes à la Belle étoile, qu'il y a 2 parcelles. C'est important de faire un peu de pédagogie aussi, puisque nous nous situons à la Belle étoile, il y a 2 parcelles, bien distinctes, avec deux projets bien différents. Je vous rappelle qu'HURBAN aménage le centre commercial sur une surface de 5 181 m². J'en profite pour dire que Les travaux ont débuté aujourd'hui, si vous êtes passés à la Belle étoile, vous avez vu des travaux de terrassement, les travaux ont démarré aujourd'hui sur cette parcelle qui concerne le centre commercial et un autre projet bien distinct, celui-ci, et nous en parlerons ce soir, pendant toute la soirée, c'est évidemment la parcelle qui est constituée de 2 293 m² et qui a vocation à devenir, si le conseil municipal le vote, une parcelle dédiée à un pôle médical.

Vous dire que les travaux, les échanges avec SODINEUF étaient bien engagés, nous avions demandé à revoir un peu la copie sur un certain nombre d'aménagements.

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

Et puis il est important de révéler ce soir, c'est une révélation ; que nous avons fait une rencontre, une belle rencontre.

À la sortie de l'été 2020, la belle rencontre, c'est la rencontre entre la ville de Montivilliers et 4 femmes Médecins qui nous ont fait part de leur volonté de s'installer dans l'agglomération Havraise. À la période citée, c'est-à-dire à l'été 2020, le choix de la commune n'était pas encore arrêté. Mesdames les Docteurs, vous aviez visité, vous avez rencontré d'autres espaces, d'autres territoires, d'autres communes, d'autres Maires, et puis votre motivation, nous l'avons sentie, elle était au rendez-vous, avec une vraie envie, celle de porter un véritable projet de santé.

J'indique ici, aux élus municipaux, que la première rencontre avec vous, Mesdames, a eu lieu le 25 septembre 2020.

Voilà donc depuis quelques mois, nous multiplions les rendez-vous et les échanges, et l'important, c'est que votre choix s'est arrêté sur notre commune, alors, en tant que Maire de la ville de Montivilliers, et je pense, l'ensemble du conseil municipal, est ravi que vous ayez arrêté votre choix sur notre ville ; la 2ème ville de l'agglomération Havraise.

Nous avions, lorsque nous nous sommes rencontrés, nous avons évoqué plusieurs hypothèses pour votre installation dans la ville et puis, finalement, c'est le terrain de la Belle étoile qui a recueilli votre intérêt.

Puisque le projet SODINEUF était engagé, nous avons légitimement proposé une rencontre entre le bailleur et les Médecins. Très vite, Mesdames les Docteurs, vous avez précisé que vous vouliez construire un cabinet médical sans la présence de logements. C'était votre argument, c'était votre décision, c'est votre projet. Et votre projet, et bien nous avons eu à cœur avec mon Adjointe Pascale GALAIS, en charge de l'accès aux soins, de donner une suite, une suite favorable à ce qui était une vraie motivation pour vous, de venir vous installer sur la ville de Montivilliers.

Dire aussi qu'un bailleur, sa vocation première, ce n'est pas de construire un pôle médical, sa vocation première à un bailleur, c'est de construire du logement social, et lorsqu'il a entendu que les Médecins n'étaient pas intéressées par des logements, vous vous doutez que le bailleur avait compris que nous ne pouvions donner suite au dit projet qui avait été travaillé, et qui était un projet de qualité, je tiens à le préciser, comprendre aisément qu'entre un projet avec des murs, mais sans Médecin confirmé pour s'y installer, et un projet de santé porté par vous, Mesdames, par 4 Médecins, présentes et motivées pour s'installer à Montivilliers, le choix a été rapide et parfaitement assumé.

Nous avons opté pour votre projet. Ce beau projet dont vous nous direz quelques mots, Docteur DANGELI et Docteur FONTAINE. Vous nous avez confirmé, par écrit, votre intention de vous installer à Montivilliers par un courrier en date du 28 février 2021.

Alors, de côté du bailleur dont je souligne le travail et le sérieux, et j'en profite pour le saluer, car sans doute nous regarde-t-il ce soir sur la chaine You tube, Monsieur GAGNAIRE, le Directeur de SODINEUF. Nous nous sommes rencontrés, je sais qu'il y a eu peut-être un peu de déception, mais rapidement il a été lucide, et il a bien compris que notre choix était parfaitement compréhensible dans la période actuelle. Celle que nous connaissons ici dans l'agglomération Havraise avec ces problèmes de démographie médicale. Vous lirez, dans la délibération dont je ferai lecture tout à l'heure, que la promesse de vente s'est faite à l'amiable, et ne coûtera rien à la ville, il n'y aura aucune pénalité car nous avons eu des échanges intéressants avec les collègues élus et avec Monsieur GAGNAIRE de SODINEUF, pour dire que le projet, peut-être aurait-il vocation ?

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

Ce projet de construction de logements aura peut-être vocation à trouver une place ailleurs sur le territoire Montivillon. Car là aussi, nous avons des projets en termes de constructions de logements, et nous serons sans doute amenés à nous revoir ?

Toujours est-il que je me suis rendu chez le Notaire, le 9 avril 2021, il y a 10 jours. Vous voyez, tout cela se précipite. Tout cela explique que nous devions délibérer ce soir, pour perdre le moins de temps possible.

Nous allons donc pouvoir délibérer.

L'objectif, après être passé chez le Notaire le 9 avril, pour résilier, c'est que je puisse, en tant que Maire de Montivilliers, retourner très vite chez le Notaire pour procéder à la cession du terrain, dès lors que notre conseil aura voté, et que vous en serez les propriétaires, Mesdames. Voilà 8 mois que nous travaillons d'arrache-pied à ce projet pour qu'il se réalise dans notre commune.

Il y a eu de nombreuses étapes, j'ai tenu à vous les révéler pour un certain nombre.

Et puis, ce soir, c'est un travail de confiance qui peut être souligné, c'est la transparence aussi avec vous, Mesdames les Docteurs et la ville. Nous avons souligné la solidité de votre projet de santé, et ce soir, nous sommes dans le concret.

J'en termine en indiquant que vous avez d'ores et déjà associé à votre projet le cabinet d'infirmiers de la Belle étoile, donc vous avez, pour cela, créer une SCI toutes les 4. Et vous associez dans votre projet, 2 infirmiers que nous connaissons bien, qui sont installés dans l'actuel centre commercial de la Belle étoile.

Votre pôle médical, votre cabinet, ouvrira ses portes au premier semestre 2023, il viendra renforcer une belle dynamique sur le quartier de la Belle étoile. En tous les cas, à ce stade, sachez, Docteur DANGELI, Docteur SALENNE, Docteur LANGLOIS, Docteur FONTAINE, puisque ce soir, 2 d'entre vous représentent vos 2 autres collègues qui travaillent ce soir, qui n'ont pu être présentes au Conseil Municipal, mais, en tout cas, sachez Docteurs, que vous êtes les bienvenues à Montivilliers. Les Montivillonnes, et les Montivillons vont vous accueillir à bras ouverts, j'en suis certain, tant la demande est forte sur notre territoire.

Alors, peut-être sans plus attendre, je vous propose de suspendre la séance, parce que, je l'explique pour celles et ceux qui ne le sauraient pas, d'un conseil municipal, seuls les élus peuvent s'exprimer au conseil municipal. Donc je vais suspendre la séance de telle manière à donner la parole dans un premier temps au Docteur FONTAINE, et puis au Docteur DANGELI, et, cher (e.s) collègues, vous allez pouvoir suivre sur vos tablettes un document qui vous a été envoyé, les téléspectateurs, les You Tubeurs comme l'on dit, vont pourvoir suivre un power point pour, Mesdames, nous présenter votre cabinet médical, nous dire un peu qui vous êtes ? qu'elle est cette SCI ? le nom de cette SCI ? qui n'est pas anodin non plus. Eh bien, sans plus attendre Mesdames et Messieurs, je vous propose de suspendre la séance, de vous donner la parole, et nous reprendrons tout à l'heure, le cours normal du Conseil Municipal.

Je vous propose éventuellement, il y a la lecture de la délibération ? Je vais y procéder. Mais peut-être, avant, y-a-t 'il des demandes de prise de parole, et je crois que Pascale GALAIS qui est l'Adjointe en charge de l'accès aux soins, souhaitait dire quelques mots ?

Alors, Madame l'Adjointe en charge du développement économique et de l'accès aux soins. Je dis l'accès aux soins, parce que je souhaitais, lorsque j'ai constitué l'équipe, avoir une délégation spécifique sur l'accès aux soins. C'est dire tout l'intérêt que nous portons à la question de la démographie médicale,

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

c'est un vaste sujet. Et je sais que Pascale GALAIS est beaucoup investie, et je lui laisse volontiers la parole.

Madame Pascale GALAIS: Aujourd'hui est pour nous un très grand jour. Enfin, l'hémorragie des médecins généralistes qui prennent une retraite bien méritée, mais sans avoir pu trouver de successeur, ou des Médecins qui partent vers d'autres horizons, a été stoppée.

Nous avons le plaisir ce soir de souhaiter la bienvenue à Montivilliers à 4 jeunes Médecins plein d'avenir et de projets. Nul besoin d'être présents dans les salons ou foires d'expositions. Notre ligne de conduite fut de faire marcher nos réseaux, écouter, recueillir et entendre les souhaits de chacun. Savoir nous remettre en question et modifier un projet initial, être toujours dans la transparence et la sincérité.

Je tiens à remercier tout particulièrement, en mon nom et au nom de mes collègues de la majorité, les services municipaux qui ont œuvré sur ce projet, pour leur motivation, leur réactivité, leur disponibilité, et leur professionnalisme. Mesdames Chères Docteurs, c'est avec le plus grand plaisir que nous vous accueillons dans notre commune et nous pouvons vous assurer que les Montivillons vous en seront reconnaissants. Gageons que votre installation créera une émulation et donnera envie aux autres professionnels de santé de vous rejoindre sur le territoire.

Merci à vous de nous avoir fait confiance et je dirais même, pour apporter une petite note d'humour, d'avoir fait le bon choix. Nous pouvons, d'ores et déjà, confirmer que nous sommes en lien régulier avec différentes professions de santé, ce qui nous donne bon espoir pour un avenir proche.

Monsieur Jérôme DUBOST: Merci Madame GALAIS, y-a-t'il d'autres prises de parole sur cette délibération? Madame CHOUQUET peut être?

Madame Corinne CHOUQUET: Oui, merci Monsieur le Maire.

Vous nous avez convoqué ce soir pour ce conseil municipal extraordinaire, suite à la commission urbanisme du 12 avril, pour nous présenter le projet privé de l'installation de 4 Médecins généralistes, ce qui soulève plusieurs remarques de la part de notre groupe « Nouvel élan ».

Tout d'abord, positivons la bonne nouvelle! Qui ne se féliciterait pas de l'arrivée de nouveaux Médecins dans notre ville qui en a tant besoin?

Bienvenue à vous, Mesdames. C'est le début d'un soulagement pour les Montivillons, même si le chemin sera long pour compenser les besoins.

Dans notre tribune du journal municipal du mois de mars, nous vous suggérions, Monsieur le Maire, de vous saisir de ce dossier urgent. Nous nous demandons si la programmation de ce conseil municipal extraordinaire et organisé en urgence est justifiée par son sujet, certes très important pour nos Montivillons (l'installation de 4 Médecins) ou si, une fois de plus c'est un effet d'annonce ?

Vous qui êtes prince en matière de communication auprès de la presse et des réseaux sociaux.

Rassurez-vous, vous en sortirez grandi car il est en effet plus valorisant de se vanter d'avoir récupéré 4 nouveaux Médecins, que de courir derrière une biquette en perdition dans les rues de notre cité.

Le tout, rappelons-le, à quelques semaines des élections départementales.

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



Je voulais vous préciser également que si les Médecins ont décidé de s'implanter dans notre cité, ce n'est certainement pas pour votre gentillesse et votre sourire comme vous l'avez si bien annoncé, lors de la commission urbanisme de la semaine passée à laquelle je n'ai pas assisté, mais mon collègue m'a transmis. J'en suis bien désolée pour votre légendaire humilité!

Si les Médecins viennent dans notre ville, c'est, comme ils l'ont dit, voir le potentiel qu'il peut y avoir à s'implanter dans la 2^{ème} ville de l'agglomération, sachant que, dans les 5 années à venir, 7 Médecins partiront pour une retraite bien méritée.

Pour rappel : Octeville, Harfleur, Criquetot l'Esneval, Saint-Romain-de-Colbosc sont déjà pourvues de maisons médicales ou cabinets médicaux.

Il me paraît important de rappeler ici, que vous-même et votre Adjoint à l'urbanisme, en charge de l'aménagement urbain durable, avez fait capoter un projet, le pôle médical prévu avec le promoteur SODINEUF à la Belle étoile.

Il y a quelques mois en effet, vous avez imposé une réduction du nombre de logements attenants à cet ensemble immobilier, ce qui rendait le cabinet non rentable.

Ces logements étaient réservés avant tout aux séniors. Le tout, alors même que la vente était signée.

Je rappelle que SODINEUF avait été choisi à l'unanimité. Plusieurs élus de votre groupe avaient voté en en faveur de ce projet : il avait été sélectionné donc, pour son professionnalisme, spécialiste en matière de construction de maisons médicales et la qualité de ses projets, que vous avez reconnu à la commission du 12 avril concernant les constructions avenue Foch. Ces mêmes constructions que vous nommiez, de façon très électoraliste, ville béton il n'y a pas si longtemps, pour récolter quelques voix écologistes de plus.

Ainsi, par vos diverses demandes, notamment la réduction du nombre de logements séniors, vous avez rendu non rentable le projet de ce spécialiste des implantations de cabinets médicaux en France, qui a préféré lâcher l'affaire. Alors certes, les Médecins ont pu réaliser leur projet d'être propriétaires de leurs locaux, grâce au travail en grande partie, de l'ancienne mandature qui a travaillé en amont. Vous ne pourrez pas dire le contraire puisque la voirie était déjà construite.

Par contre, nous déplorons le fait que des logements pour séniors prévus par SODINEUF ne verront pas le jour, et nous ne pouvons que le regretter.

Quel dommage d'avoir privilégié votre tactique politicienne, de faire capoter les projets de l'ancienne mandature au détriment des besoins des Montivillons, pour vous auréoler de cette annonce.

Sans votre intervention, pour vous approprier un autre projet, nous aurions déjà des Médecins en exercice dans le nouveau cabinet médical.

Vous pourriez avoir un peu de respect, s'il vous plaît? Merci.

Puisque SODINEUF s'était engagé sur les délais et que la maison médicale serait construite et fonctionnelle avec des Médecins installés aujourd'hui, quelle perte de temps !

Évidemment, nous voterons pour la mention que vous apporterez à nos voix dans quelques minutes, mais de grâce l'arrivée de 4 Médecins dans une ville de 15 000 habitants ne doit pas être une fois de plus une mise en valeur orgueilleuse de votre nom. N'est-ce pas là le rôle d'un Maire de se mettre

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

chaque jour et en toute humilité au service de ses concitoyens ? Votre rôle, c'est aussi de favoriser la quiétude de vos habitants. Je vous remercie.

Monsieur Jérôme DUBOST : Je ne sais pas s'il est utile à ce stade de répondre ?

Le 30 septembre c'est la Saint Jérôme. Écoutez, vous dire qu'en tant que Maire de la ville de Montivilliers, je me dois de représenter l'ensemble des Montivillonnes et des Montivillons.

Je pense avoir exprimé en introduction, Madame, un certain nombre de choses, et vous auriez dû réactualiser vos notes à l'écoute de mon propos, puisque nous n'étions pas dans l'effet d'annonce, mais nous sommes dans la réalisation, Madame.

SODINEUF, dont j'ai dit un mot et j'ai même salué son Directeur, en l'occurrence Monsieur GAGNAIRE, a un projet intéressant de logements, Madame, je l'ai dit. Et je reste calme. J'ai indiqué que sans doute ce projet pouvait être travaillé ailleurs ?

Vous indiquez ensuite, et j'en suis désolé, j'ai presque envie de présenter nos excuses auprès des Médecins ici présentes, tellement je pensais que du côté de l'opposition, en tout cas, « Nouvel élan », nous pouvions peut-être prendre un peu plus de hauteur, parce que j'ai indiqué que nous avions découvert ce projet très intéressant. Mais ayant rencontré les 4 jeunes femmes Médecins, nous avons décidé d'aller vite.

Et vite en leur accordant et en délibérant ce soir pour leur permettre d'avoir ce terrain. Je regrette que vous n'ayez pas entendu, mais puisque vous aviez décidée d'être dans l'offense, dans la pique, dans l'invective, et sans doute dans la rancœur, eh bien, je vous laisse à vos propos.

Les Montivillons ont tranché, Madame. Les Montivillons ont voté. Ils ont fait un choix. Et nous avons aussi avec Madame GALAIS et puis l'ensemble des collègues, abordé différemment cette question, je crois avec humilité, je crois avec sérieux. Et je pense le sérieux, c'est comme ce qui nous caractérise. Alors vous avez le droit, c'est le jeu. Je regrette que devant des Médecins vous ayez fait le choix du côté des membres de cette opposition, de vous enfermer là-dedans.

Je ne suis pas sûr que cela vaille le coup, puisque nous disions à mon niveau, je suis un petit peu, je ne sais pas ce qu'en penseront les Montivillonnes et Montivillons qui nous écoutent quelquefois, il y a des sujets qui devraient rassembler quand ils sont travaillés, plutôt que de partir sans invective, et des propos qui sont sans doute à reconsidérer. Et j'insiste, parce qu'il y a peut-être urgence ? Madame.

C'est vrai que vous n'étiez pas élue, mais vous êtes au courant qu'il y a quand même une forme d'urgence ? Vous l'avez dit, j'ai écouté Madame vos propos. Nous avons des Médecins qui partent à la retraite, nous avons 4 jeunes femmes Médecins qui veulent s'implanter, il y a, et mon Adjoint reprendra la parole, je laisserai l'Adjoint, Monsieur GUILLARD, vous dire comment se passe la construction d'un projet.

La polémique, je crois que ce soir elle n'a pas lieu d'être. Je crois que chacun peut être choqué des propos que vous avez tenus. Je pense qu'il y a beaucoup de gens choqués, mais ce n'est pas grave, je le regrette et je suis presque désolé vis à vis des Docteurs, qui, comme tout un chacun, ont des journées bien remplies et en plus de leur journée bien remplies, elles travaillent sur un projet pour venir sur notre ville.

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



Vos propos resteront inscrits, bien évidemment. Et chacun témoignera de son intérêt ou du non-intérêt de ces propos tenus. Voilà, je n'irai pas plus loin, Monsieur GUILLARD, vous vouliez prendre la parole je crois ?

Monsieur Damien GUILLARD : Oui, merci, Monsieur le Maire.

C'est juste pour répondre à Madame CHOUQUET. C'est regrettable de voir que vous ne parlez pas avec votre seul collègue Monsieur Laurent GILLE qui était lui élu avec l'ancienne mandature, il vous aurait un petit peu expliqué le projet de SODINEUF, le projet, à quoi il ressemble ? Il vous aurait un petit peu expliqué en quoi ça consistait le projet de SODINEUF. Aujourd'hui aussi il vous aurait dit que l'appel à projet qui avait été fait par l'ancienne mandature sur ce foncier, c'était bien à la base un pôle médical qui était demandé, et non un pôle médical avec des logements. Donc, déjà, dans un premier temps, l'appel à projet n'a pas été satisfaisant puisqu'il n'a pas vraiment répondu aux demandes de l'ancienne mandature.

Deuxièmement, on va parler un petit peu technique, le bâtiment de SODINEUF: il y avait un sous-sol, il y avait un rez-de-chaussée, et il y avait 2 étages, donc cela veut dire qu'il y a 4 niveaux. Le projet qui vous a été présenté il y a quelques minutes ne comprend qu'un seul niveau et un plain-pied.

Donc, mathématiquement, vous verrez que le projet présenté-là a été annoncé pour le premier semestre 2023, et qu'il sera ouvert au premier semestre 2023, alors que le projet de SODINEUF, c'était compliqué de le faire ouvrir au premier semestre 2023, surtout qu'il y avait, en plus des logements, et comme vous le savez, à Montivilliers quand il y a une construction de plus de 10 logements, il y a une concertation préalable à effectuer, donc encore du temps supplémentaire avant de voir le premier coup de pelle pour ce fameux projet.

Nous n'avons absolument pas demandé de réduire les logements à SODINEUF ça, c'est une erreur. Nous avons demandé qu'il agrandisse son pôle médical, parce que, si vous aviez regardé le projet de SODINEUF, le pôle médical ne composait que $1/6^{\grave{e}^{me}}$ de la construction, cela veut dire que tout le reste c'étaient des logements.

Nous, comme je vous l'ai dit, l'appel à projet, c'était pour un pôle médical, donc grand, avec une possibilité d'extension, et le projet de SODINEUF n'offrait pas ce genre d'argument.

Aujourd'hui, vous avez vu que sur le foncier, le projet-là, il y a encore la possibilité d'agrandir si la demande venait encore à augmenter avec les années. Donc le projet aujourd'hui correspond vraiment, enfin, à l'appel à projet de l'époque. C'est aujourd'hui qu'il arrive mais heureusement, car on n'était pas encore vraiment engagés, le terrain n'était pas encore vendu à SODINEUF, c'était juste une promesse de vente.

Donc voilà, ce n'est pas encore vendu. Il n'y a pas eu d'échange de fonds ou quoi que ce soit. Donc c'est pareil là-dessus, ça ne coûtera rien non plus à la ville. Voilà, c'était juste un petit peu les petites précisions pour vous répondre.

Monsieur Jérôme DUBOST: Merci Monsieur GUILLARD de vos précisions utiles effectivement et c'est toujours bien de connaître ses dossiers quand on s'exprime au Conseil Municipal.

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



Oui ? Madame LANGLOIS, je vous laisse la parole.

Madame Nicole LANGLOIS: Oui, moi je vais vous dire une chose; je ne suis pas du tout dans la critique, j'estime qu'il faut avancer et c'est avec plaisir que nous accueillerons ces 4 Médecins, parce que c'est quand même un engagement important pour la ville, et je leur souhaite la bienvenue. Je ne serai pas dans la critique.

Monsieur Jérôme DUBOST: Merci beaucoup Madame LANGLOIS de ces propos, qui je l'espère, sont majoritairement, je pensais unanimement, mais malheureusement non, ce n'est pas le cas. En tout cas sur vos rangs. Merci, Madame, de vos propos. Madame LAMBERT?

Madame Virginie LAMBERT : Merci, Monsieur le Maire.

Oui effectivement, pour rejoindre les propos de ma collègue, nous faisions partie de l'ancienne mandature et les propos de l'opposition « Nouvel élan » effectivement sont plutôt choquants. Nous, voilà, le principal, bienvenue Mesdames, c'est d'avoir effectivement des Médecins à Montivilliers, et Dieu sait qu'on en manque. Cela fait aussi un bon moment que nous en cherchions. Eh bien, cela n'a pas été notre projet qui a pu aboutir, c'est le vôtre, tant mieux. Le principal, c'est d'y arriver, parce qu'on en manque cruellement, vous avez raison, Montivilliers est une très belle ville nous avons la chance d'avoir l'hôpital Jacques Monod, et puis vous allez voir, vous allez vous y sentir très bien. En tout cas, félicitations, et félicitations aux services qui ont repris ce dossier, c'est vrai que SODINEUF n'est peutêtre pas à exclure complètement, parce que les logements étaient plutôt assez, on en avait parlé en commission, Monsieur le Maire, assez bien présentés pour les séniors, on en manque aussi à Montivilliers, pourquoi pas le mettre ailleurs ? Mais en tout cas, sachez que nous sommes et nous vous le redisons encore une fois une opposition constructive.

Monsieur Jérôme DUBOST: Merci beaucoup Madame LAMBERT. Et effectivement, voilà des propos sensés et j'abonde à nouveau, pour redire, la 3ème fois, que SODINEUF ayant un projet intéressant et comme nous avons eu des rapports constructifs, dans la transparence, c'est la raison aussi, vous l'avez bien compris, qu'ils ont travaillé, qu'ils ont accepté cette résiliation à l'amiable sans contrepartie. Ils auraient pu demander des indemnités et aussi parce que ce projet nous intéresse. Le projet de la construction de logements pour séniors, nous espérons qu'il va pouvoir se mettre ailleurs, nous sommes au travail et nous continuons évidemment, Monsieur GAGNAIRE à nouveau, je le cite, si nous nous sommes vus rapidement chez le Notaire, et sans aucune indemnité, et cela s'est fait à l'amiable, c'est bien, parce que nous espérons que l'implantation de logements adaptés, on parle aujourd'hui de parcours résidentiels, je crois qu'il est important. On a des personnes qui, l'âge avançant, ont plutôt envie de rester à Montivilliers, bien évidemment. Peut-être la maison est devenue trop grande, alors c'est vrai que des logements adaptés au vieillissement sont les bienvenus. C'est une gamme de produits qui est de plus en plus développée, et on espère, et sans doute grâce à SODINEUF, pouvoir la développer à Montivilliers.

En tout cas, merci beaucoup, Madame LAMBERT de vos propos, constructifs. Qui sont, voilà, j'en suis désolé Mesdames, parce que je pense que vous avez été, un peu comme nous, choquées par certains propos, mais c'est aussi ça la démocratie. Après tout, on est en démocratie. Voltaire le dirait autrement. Chacun a le droit de s'exprimer. Monsieur BERTIN ?

Monsieur Nicolas BERTIN: Merci Monsieur le Maire.

Moi, je tiens à vous dire que je me réjouis de voir que nous avons réussi à trouver 4 Médecins avec un pôle médical qui verra le jour très bientôt, alors que l'ancienne majorité, elle, n'a même pas réussi à

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

trouver ne serait-ce qu'un seul médecin, alors que, selon un sondage de l'assurance maladie, 5,4 millions de patients en 2019 n'avaient pas de Médecin traitant. Cela me fait penser à un de mes proches, mon père qui habite sur Le Havre, il est transplanté hépatique depuis déjà 15 ans. Malheureusement il s'est retrouvé depuis peu sans Médecin traitant, car celui-ci est parti à la retraite, sans que le dossier de mon père soit proposé à un autre Médecin généraliste.

Mes cher (e.s) collègues, certes, je vous parle d'une personne parmi tant d'autres, mais même les gens atteints de maladie très grave se trouvent dans ce problème. Certes, mon père, lui, est tout de même suivi par un spécialiste à l'hôpital Jacques Monod et au CHU de Caen. Mais, d'avoir un médecin traitant qui connaît le dossier de son patient pour pouvoir lui proposer des traitements adaptés à sa pathologie dans le cadre d'une petite maladie. Cela est très important, c'est pour cela que nous ne devons rien lâcher face au désert médical, que ce soit à Montivilliers comme ailleurs. Toute personne doit pouvoir aller voir un Médecin traitant sans avoir à être obligée d'aller voir un Médecin de garde ou d'encombrer les salles d'attente des urgences où le patient risque d'oublier de rappeler tous ses antécédents médicaux. Face à cela, en tant que membre du Parti communiste que je suis, et en tant qu'élu de la République que nous sommes, nous avons le devoir de faire en sorte que la population vive mieux et en bonne santé sur notre territoire. Voilà Monsieur le Maire, c'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur Jérôme DUBOST: Merci, Monsieur BERTIN de vos propos.

Y-a-t 'il des... Oui, Monsieur GILLE?

Monsieur Laurent GILLE: Oui, Monsieur le Maire, je viens de vous écouter les uns et les autres, et audelà du scoop, je souhaite faire un peu la genèse de ce projet et rappeler certains points incontestables. Mesdames les Médecins, vous n'y êtes pour rien, c'est simplement qu'on veut quand même rappeler un certain nombre de vérités. L'important pour les Montivillons est de savoir que 4 Médecins ont décidé de s'implanter à Montivilliers sur le plateau de la Belle étoile. Bon nombre de familles n'ont plus, à proximité, de Médecin généraliste référent, qu'on appelait autrefois notre Médecin de famille. Si l'on prend en compte les quartiers de la Belle étoile, les Lombards, les Hameaux de Réauté et au-delà, une partie de la population du Fontenay, nous avions estimé à au moins 7 000 à 8 000 le nombre de personnes concernées. Les jeunes médecins intéressés l'ont bien compris. Avec une patientèle toute trouvée, avec un centre rénové, et bientôt le retour de commerces avec des accès faciles. De nombreuses places de stationnement en journée sur le parking de la piscine, avec la proximité de nombreuses zones pavillonnaires, proximité des écoles et du collège Belle étoile. Cette dernière implantation nous semblait finalement la meilleure. Dès 2014, conscients des conséquences du départ de plusieurs Médecins. À l'écoute des familles sans solution où trouvant quelques possibilités chez des confrères dans certaines communes voisines. Nous avions rencontré tous les médecins de la ville pour réfléchir aux conséquences des départs à venir et pour trouver des solutions les plus adaptées à la médecine d'aujourd'hui. Devant notre volonté de pallier à cette future carence, deux Médecins ont saisi nos propositions, nous avions alors trouvé des maîtres d'ouvrage et architectes qui ont sorti des avants projets fonctionnels situés derrière l'ancienne boulangerie en premier lieu, et derrière Marius GROUT et Parc Marc CHAGALL ensuite. Diverses formules étaient proposées. Construction de cabinets médicaux et paramédicaux aux services communs regroupés avec possibilité de location ou location vente, ou acquisition immédiate. Deux médecins, qui étaient un peu les locomotives de l'équipe de professionnels de santé, qui pouvait se constituer ont cru que nous allions les doter de locaux gratuits ou presque, indépendamment des accès et parking et signalétique que la municipalité prenait à sa charge. Favoriser leur implantation et le regroupement de professionnels de santé dans des locaux neufs adaptés oui ; financer tous les investissements. Non. Même si la situation pour la population

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

devenait inquiétante. Les 2 Médecins en question et présents à l'origine de notre réflexion ont finalement quitté Montivilliers pour une installation ailleurs. Ce n'était vraiment pas fair-play de leur part avec toutes les démarches entreprises, le temps passé, le travail pour les services municipaux et pour les investisseurs privés sollicités. Et cela gratuitement, du moins pour ces concepteurs intervenus. L'incendie criminel de septembre 2018 a tout bouleversé, nous sommes repartis de zéro et tout le Conseil Municipal a alors trouvé notre nouvelle proposition, du moins au départ. Déplacer le centre commercial que nous voulions de toute façon améliorer et revitaliser. L'associer de l'autre côté de l'avenue Pablo Neruda a un cabinet médical sur ce même lieu. Il n'était pas envisageable à la suite de la ruine du centre commercial existant, de proposer, de nouveau, tous les services nécessaires à ce quartier, sur ce même terrain, dans un temps raisonnable. Je passe les difficultés liées aux expertises compliquées suivant le statut des occupants, suivant les biens dégradés ou réduits à néant. Je passe les indemnisations en suspens et les freinages de toutes sortes depuis. La municipalité en tout début 2019 en place a donc décidé d'implanter un nouveau lieu de vie avec de nouvelles cellules commerciales et un centre médical au centre de ce quartier. Après avoir étudié différentes possibilités, après avoir concerté et rencontré les investisseurs possibles ou bailleurs sociaux. Voilà comment est arrivée la solution SODINEUF. Un programme équilibré, en amenant des professionnels de santé au rez-dechaussée. Et de quelques logements au niveau supérieur, étudiés pour être accessibles aux séniors ou adaptés pour les personnes en difficulté. Un projet présenté par un professionnel compétent, et ayant des références en la matière. Ce projet était tout à fait envisageable et réaliste, contrairement à ce que vient de me dire Monsieur GUILLARD. Pour se faire, mener à bien la revitalisation du quartier avec un petit centre commercial et cet accueil médical plus qu'attendu, nous avons demandé à la Communauté Urbaine de prioriser la réalisation d'une voie nécessaire dans un tout premier temps, pour permettre la réalisation des infrastructures (j'en sais quelque chose, cela n'a pas été facile, mais avec acharnement et de bons arquments nous y sommes arrivés). Pendant toute cette période, plusieurs élus ont continué d'agir. Plusieurs professionnels ont pris le taureau par les cornes, et je souhaite, toutes et tous, les remercier. D'abord, je veux féliciter les pharmaciennes, Mesdames ROUX et SAUMON, qui, malgré le coup de massue vécu avec l'incendie ont remonté leurs manches pour trouver des solutions à la suite de l'incendie criminel. Avec leur sérieux, leur calme, leur esprit de solidarité, mais déterminées. Elles ont fait beaucoup pour recréer avec d'autres un centre de vie local dynamique avec un maximum d'activités et de services pour ressouder des collègues voisins découragés et inquiets. Pour contacter de nombreux Médecins et vanter le potentiel de ce quartier avec une patientèle toute trouvée. Ce n'est pas l'Adjointe actuelle de l'attractivité qui nous démentira, qu'elles en soient remerciées.

Ensuite, je veux citer un ancien Conseiller Municipal délégué, qui, suite à nos discussions sur les besoins vitaux des Montivillons, il s'agit de Monsieur Jean-Pierre QUEMION. À peine élu en 2014, il a pris la question de la désertification médicale à bras-le-corps, il a pris son bâton de pèlerin pour recenser les besoins, aller à la rencontre des familles, partager sur l'évolution de la médecine avec des professionnels de santé, et contacter les services sociaux. Présenter Montivilliers, son attractivité et surtout, ses besoins en se rendant dans différents lieux de la région Normandie, et même à Paris et à Rouen à plusieurs reprises. Faire connaître nos difficultés dans les services universitaires de médecine au Havre et à Rouen, visiter des maisons médicales à Neufchâtel, à Yvetot, à Saint-Romain-de-Colbosc, à Criquetot-L'Esneval. Ma collègue en parlait tout à l'heure, intervenir également à la CODAH, puis à la Communauté Urbaine pour se donner un maximum de chance d'intéresser des Médecins et paramédicaux. C'est en parlant, en communiquant, en alertant les milieux concernés que l'on avance. Qu'il soit lui aussi, avec tous ceux qui l'ont aidé, remerciés vivement pour son investissement sans relâche au service des Montivillons.

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



Enfin, nous nous devons de remercier la société SODINEUF qui a accepté l'annulation de son pôle médical et le projet présenté. Cette société l'a accepté sans indemnité pour ses études avancées et frais importants déjà engagés.

Vous nous l'avez indiqué, Monsieur le Maire. Il faudra s'en rappeler pour d'autres programmes à venir, pour des logements ou pour l'implantation d'une maison médicale, ce sera un minimum.

Aujourd'hui de jeunes Médecins ont préféré partir pour un projet personnel et privé à la Belle étoile. Étude des besoins, rencontres avec d'autres Médecins du centre-ville, rencontre également avec les pharmaciennes, et autres soignants. Ils ont choisi et se lancent dans un projet à eux, avec des conditions d'acquisition de terrain très satisfaisantes. Bonne initiative, bonne implantation.

Bienvenue, Mesdames. Nous devons tous nous réjouir, quelles que soient nos sensibilités, sans calcul politique.

Réaliser un cabinet médical en urgence à la Belle étoile, c'est le rôle de tous les élus responsables de favoriser leur implantation. C'est un devoir de les accompagner et de faciliter leurs démarches. 4 à 6 Médecins seront encore nécessaires dans les 5 prochaines années, un autre pôle médical s'impose pour cela, bien positionné à Montivilliers pour satisfaire toute la population du centre-ville et des autres quartiers. Nous avons des idées sur la question, différentes possibilités, vous, sans doute également, sur ce sujet majeur.

Mais ce projet de nouveau pôle dépasse le cadre de la délibération de ce soir pour laquelle nous sommes réunis. Je vous remercie.

Monsieur Jérôme DUBOST: Merci. Je vais me tourner vers les Docteurs à nouveau, je vous prie de bien vouloir nous excuser de la tournure de ce Conseil Municipal où on a eu la liste de tout ce qui n'a pas marché.

Et alors qu'on est résolument, grâce à votre dynamisme, tournés vers l'avenir. Et pour une fois, je vais citer Madame LAMBERT « Il faut peut-être aller de l'avant plutôt que de continuellement regarder vers le passé ». Et je crois que c'est parce que nous avons regardé ce qui n'a pas marché que nous avons décidé de reprendre les choses différemment et avec une autre méthode qui, vraisemblablement, porte ses fruits. J'en suis à nouveau désolé, Mesdames. Docteurs. Bon, c'est le fruit de quelques années sans doute difficiles pour des collègues, mais l'essentiel, c'est d'être tournés vers l'avenir. Alors, soyons résolument tournés vers l'avenir. Et la liste du passé je crois qu'il faut aller de l'avant. Et c'est le plus important. Madame Leroux, vous souhaitiez prendre la parole ?

Madame Edith LEROUX: Merci, Monsieur le Maire.

Alors moi, je suis vraiment choquée par, voilà, tout ce que je viens d'entendre. Quoi dire ? Eh bien moi, je suis vraiment ravie de vous accueillir. Vraiment bravo à vous. Et vraiment pour nous, les Montivillons, je pense que les choses vont changer. Alors ces dernières années, la ville de Montivilliers a vu son nombre de Médecins, comme tout le monde l'a dit, diminuer. Le projet de voir s'installer de nouveaux Médecins n'a pas été réalisé dans le mandat précédent, mais aujourd'hui, nous, nous y sommes parvenus. Moi-même j'habite dans le centre-ville de Montivilliers depuis 7 ans, et j'ai dû garder mon Médecin sur Sanvic, car je n'ai pas trouvé quelqu'un pour me recevoir, aussi bien un peu plus loin, mais quand même, je trouve que ça fait très loin quand même Sanvic. Eh bien, je vous souhaite vraiment tout le bonheur du monde. Et puis merci à vous deux d'être venues ce soir.

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



Monsieur Jérôme DUBOST: Merci, Madame LEROUX, je précise que vous êtes Conseillère Municipale déléguée, en charge notamment des séniors que vous connaissez bien, et de la santé, et de l'inclusion. Merci.

Monsieur LECACHEUR?

Monsieur Aurélien LECACHEUR: Je vais commencer quand même par une boutade. Si je comprends bien ce qu'a dit Laurent GILLE, c'est celui qui a failli. Il a failli être 1^{er} Adjoint, il a failli faire venir des Médecins, il a failli d'être réélu, mais au fait, en final, quand j'écoute son intervention, je m'aperçois que c'est surtout celui qui a failli tout court. D'ailleurs, un petit conseil Laurent, quand on t'écrit un texte, essaie de le lire avant parce que ça sera un peu moins soporifique pour ceux qui écoutent, puisque le but c'est qu'on essaie de s'approprier les interventions, au moins de comprendre ce que l'on est amené à dire. Faire venir des Médecins, ce n'est pas simple. Partout en Normandie on subit la désertification médicale. Et c'est vrai que faire venir des Médecins, ça n'est pas simple, mais c'est vrai aussi, qu'on peut le dire, ça n'a pas constitué une priorité municipale de ces 6 dernières années, excepté les 10 mois que l'on vient de passer. Or, aujourd'hui nous sommes au pied du mur avec une patientèle de plusieurs milliers d'usagers. Les médecins sont saturés, partout d'ailleurs, pas qu'à Montivilliers, mais force est de constater aussi que partout, en dehors de Montivilliers, les Maires se sont saisis ces dernières années de ces questions. On a vu des cabinets médicaux se construire, ailleurs, autour de Montivilliers notamment. Alors aujourd'hui après tant d'années d'inaction, et en particulier d'inaction municipale. En quoi a constituée l'action de la municipalité qui n'est là que depuis 10 mois. La question sanitaire, aujourd'hui, elle est préoccupante. Combien de Montivillons pratiquent aujourd'hui une automédication hasardeuse, faute d'avoir un rendez-vous ou tout simplement, renoncent à se soigner. Et je crois que le fait de vous accueillir, Mesdames, Docteurs, permettra que moins de Montivillons soient sans médecin traitant et ça, c'est quand même une excellente chose. Car moi, je suis exactement dans le même cas qu'Edith, j'ai un médecin traitant au Havre, et c'est vrai que j'aimerais bien avoir un Médecin traitant à Montivilliers, et je sais aussi que je ne suis pas le seul.

La médecine, elle a besoin d'un Big Bang. L'hôpital subit et souffre des politiques libérales menées depuis 30 ans, on le voit aujourd'hui avec la crise sanitaire. La médecine de ville, c'est aussi le parent pauvre des Politiques publiques malheureusement, et c'est aussi une question Nationale. Il n'y a pas beaucoup de réaction de ce côté là non plus. Et encore une fois, avec tant d'autres sujets, c'est l'action municipale qui se substitue, et en tout cas ici ce soir je m'en réjouis. Face à cela, en 10 mois, nous avons une action concrète, efficace pour enrayer les départs en retraite non remplacé par des médecins, pas de la com., pas de l'esbroufe, de l'action quotidienne au service des Montivillons. Le maire l'a rappelé, ainsi que l'Adjointe en charge de ce dossier. Pour autant, le travail est-il terminé ? Non. Nous allons poursuivre dans la même lancée.

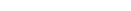
Après ce premier pas, pour enrayer la baisse de Médecins, nous allons poursuivre l'effort pour faire venir encore d'autres médecins pour la commune. Cette délibération constitue une étape importante de la stratégie médicale municipale et je me félicite d'avoir à la voter ce soir. On juge une municipalité à autre chose qu'à du Bla-Bla. Là, du côté de la majorité, on a vu une seule chose, et une seule ce soir. Ce sont des actes. Et donc, en forme de conclusion de mon intervention. Je vous réitère, Mesdames la bienvenue à Montivilliers.

Monsieur Jérôme DUBOST: Merci beaucoup Monsieur LECACHEUR. Madame VANDAELE...

Madame Virginie VANDAELE: Bon alors, un petit peu plus de légèreté, j'espère, mais juste je commence par dire que je suis très déçue des propos tenus par Montivilliers « Nouvel élan » parce qu'il

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

me semble, Monsieur GILLE, votre préambule était, il y a longtemps, ne pas rester dans la rancœur et s'associer à la vie municipale de manière constructive, et vous multipliez les interventions qui relèvent de la rancœur. C'est bien dommage. Vous nous avez présenté ce soir vos échecs passés ; nous étions les premiers à souhaiter les oublier et ne les avoir pas mentionnés dans la présentation du projet ce soir. Vous avez fait de cette soirée festive pour les Montivillons un combat de l'ancien temps, que personne ne souhaitait. C'est bien dommage. Vous avez devant vous une équipe rassemblée qui souhaitait effectivement, ce que vous appelez un effet d'annonce, nous, on appelle ça, partager de manière grandiose notre joie et avec les Montivillons. Alors, vous vous appelez ça effet d'annonce, nous, on trouve ça festif d'accueillir 4 Médecins sur Montivilliers après des mois de travail, on a envie de montrer l'enthousiasme qui a animée Madame GALAIS, Monsieur DUBOST à travailler, et l'ensemble des équipes municipales à amener du bien-être aux Montivillons. C'est notre façon de faire, pour les Montivillons, c'est notre façon de nous mettre à leur service, et c'est notre façon de partager avec eux. Alors on voit bien que vous avez du mal à comprendre cette façon de faire de la politique qui ne ressemble pas à ce que vous faisiez avant. Décider et trouver ensuite, quelqu'un qui puisse rentrer dans vos décisions. Nous, on évalue, on partage, on discute et on monte les projets avec ceux qui souhaitent les réaliser. Alors, modestement dans ce projet-là, moi, je n'ai pas grand-chose à y voir, mais alors je suis heureuse de partager avec mes collèques qui se sont mis au travail depuis qu'ils sont élus. Vous aviez promis de ne pas rester dans la rancœur Ce soir, ça aurait vraiment été l'occasion. Vous-même vous dites qu'il y a des enjeux qui devraient dépasser les clivages, et ce soir, c'en est un, et le clivage, il vient essentiellement, de votre côté. C'est bien dommage. On est bien conscients que la démographie médicale, c'est l'enjeu qui se place au-dessus de bien d'autres, en termes de clivage. Et effectivement, on aurait pu être rassemblés ce soir, en tout cas, ça aurait sans doute été nettement plus agréable pour les Montivillons de recevoir cette bonne nouvelle en se passant de vos commentaires, anciens et pleins de rancœur. Alors, vraiment, c'est une soirée de joie pour les élus municipaux. On vous félicite pour votre projet. Moi, je tiens quand même à rappeler à titre personnel que mon Médecin de la Belle étoile est effectivement parti s'installer dans une autre commune qui a su trouver la bonne formule pour l'attirer, alors que vous-même, vous l'avez dit, Monsieur GILLE, vous étiez en train de travailler à les faire rester, moi j'ai constaté l'échec. Et vous, vous y avez constaté un travail. Moi, j'avais constaté plutôt un échec. Je vais désormais à Octeville me faire soigner avec mes enfants. Ce n'est pas forcément toujours très simple, non plus, donc on est ravis d'avoir des Médecins sur Montivilliers. Et c'est avant tout ce qu'il faut retenir. La joie ce soir de cette bonne nouvelle que nous avons souhaité partager avec les Montivillons.

Monsieur Jérôme DUBOST: Merci Madame VANDAELE, c'est un message qui ravit la quasi-intégralité du Conseil Municipal. Je rappelle que « Nouvel élan », ce sont 2 élus qui se sont exprimés. Ils en ont parfaitement le droit. Je partage vos propos, en regrettant effectivement que nous ne soyons pas à l'unisson pour un beau projet qui voit le jour, qui va voir le jour et qui voit le jour présentement car je ne suis pas inquiet du résultat du vote. Je crois qu'il y avait une demande de prise de parole. Monsieur SAJOUS?

Monsieur Nicolas SAJOUS: Madame VANDAELE a dit exactement ce que je voulais dire.

Moi, j'étais très mal à l'aise en fait. Je pense que je peux me faire l'écho de mes collègues, j'étais extrêmement mal à l'aise devant les propos tenus. Monsieur BERTIN parlait d'élus de la République. Là, ça relevait plutôt de l'indignité, que d'une prise de parole d'élu de la République. D'ailleurs, je profite de l'occasion pour saluer la dignité et la responsabilité « d'Énergies renouvelées », puisque de l'autre

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



côté, nous n'avons que la chronique d'un projet non abouti, et l'invective, je l'ai trouvé plutôt malsaine. Voilà.

Monsieur Jérôme DUBOST: Merci Monsieur SAJOUS. Monsieur GUILLARD, vous avez demandé la parole?

Monsieur Damien GUILLARD: Oui, juste encore une petite précision. Désolé. J'espère que Monsieur QUEMION est bien rentré de ses balades à Rouen, à Paris? Qu'il ait récolté plein d'informations, cependant ce n'est pas la bonne méthode, en fait. Le problème, c'est que vous avez présenté un projet mais qui ne correspondait pas aux Médecins. Et le problème, c'est que, et bien, nous, nous avons pris le projet dans l'autre sens, c'est à dire qu'on a écouté les professionnels, on a écouté leurs besoins et on leur a proposé. On a travaillé ensemble. On n'a pas travaillé sans eux. Et l'avantage, c'est qu'aujourd'hui, elles nous présentent un projet adapté à leur activité, et c'est pour ça que tout le monde est ravi, et qu'il va y avoir justement un pôle de santé qui va fonctionner! Ça c'était un premier point.

Et puis, pour en finir, pour ne pas être trop long, je vous enverrai écouter la nouvelle chanson de Gérard LANVIN qui s'intitule « Entre le dire et le faire ». Merci.

Monsieur Jérôme DUBOST: Merci, Monsieur GUILLARD. Madame CREVEL?

Madame Isabelle CREVEL: Moi, je voulais juste seulement ce soir intervenir en tant qu'habitante élue de la Belle étoile, je vous souhaite la bienvenue, Mesdames. Parce que lors des différentes rencontres, que ce soit avec ma famille, avec mes amis, ou mes connaissances, l'inquiétude des personnes c'était surtout comment se déplacer pour aller voir son médecin? Prendre le bus lorsque l'on est souffrant ce n'est pas évident, lorsque l'on n'a pas le permis, qu'on a du mal à se déplacer, franchement, je suis vraiment ravie de vous accueillir dans mon quartier. Bienvenue chez nous.

Monsieur Jérôme DUBOST: Merci beaucoup, Madame CREVEL.

Y-a-t 'il d'autres demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur GILLE.

Monsieur Laurent GILLE: Oui, pour répondre à Monsieur GUILLARD. Vous n'avez pas le droit de dire que nous n'avons pas travaillé avec les Médecins, on les a rencontrés, on a rencontré tous les Médecins qui étaient présents, sur Montivilliers avant de bâtir un projet. Et. Oui, oui, Monsieur GUILLARD, on les a rencontrés. Alors je veux bien entendre certaines choses, mais ne dites pas des choses qu'on n'a pas faites, ou qu'on aurait dû faire. On a rencontré, on a commencé par ça, par rencontrer les Médecins, donc, c'était normal qu'on vous redise certaines choses parce que vous nous prenez vraiment pour des moins que rien. Et aujourd'hui, bien sûr qu'on est heureux que 4 Médecins s'installent. Une solution est trouvée, c'est très bien, mais arrêtez tout le temps de dire que l'on n'a rien fait. Que vous êtes les meilleurs en 10 mois.

Monsieur Jérôme DUBOST: Merci. Je crois que chacun relira les bandes et pourra constater que nous avons entamé ce Conseil Municipal avec un message optimiste, positif, tourné vers l'avenir. Et que 2 personnes ont fait le choix de se tourner vers le passé. C'est comme ça, et je crois qu'il faut être résolument optimiste et aller de l'avant.

Y-a-t 'il d'autres prises de parole ? Non. Je n'en vois pas.

Peut-être nous allons pouvoir voter, puisque nous sommes réunis pour voter, et je vais reprendre la délibération. Même si je pense que cette délibération, elle a été largement commentée, je vais juste en rappeler, pour la forme, ce qu'il est indiqué dans cette délibération. Au moins, ça ne souffrira pas de

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

contestation. Il est bien rappelé que le service développement territorial et commercial a la charge de la commercialisation de la piste aux étoiles, Impasse Edgar Degas, divisée en 3 lots, suite à la division de la parcelle notée CE n° 9.

J'ai indiqué tout à l'heure que la parcelle CE n° 300, d'une surface de 3 476 m² avait été cédée à la société HURBAN, c'est donc pour y installer le centre commercial par suite du sinistre survenu, chacun s'en souvient.

Il y a eu une vente définitive récemment le 29 mars 2021, je suis allé chez le Notaire pour signer en faveur d'HURBAN sur cette parcelle. Et donc le centre commercial, je le disais, les travaux ont commencé aujourd'hui.

Il y a la parcelle CE n° 301 d'une surface de 2 388 m² qui a été transférée à la Communauté Urbaine afin de réaliser les travaux de voiries nécessaires puisque, je le rappelle, depuis le 1^{er} janvier 2019 la Communauté Urbaine est compétente pour toutes les questions relatives à la voirie, et donc l'acte administratif a été voté au conseil communautaire le 1^{er} avril 2021.

Et la 3ème parcelle dont il s'agit ce soir, la CE n° 299, d'une surface de 2 293 m² qui avait été cédée à SODINEUF, on en a largement parlé, afin d'y installer un pôle de santé au rez-de-chaussée, un cabinet médical et paramédical et ce projet était complété par des logements. Il faut rappeler que le rôle d'un bailleur est de construire du logement et en l'occurrence c'étaient des logements adaptés aux séniors avec 6 lots qui étaient réservés pour la ville. Le pôle de santé sous maîtrise d'ouvrage SODINEUF connait des difficultés de commercialisation, en effet les professionnels de santé approchés souhaitent, pour beaucoup, être propriétaires de leurs locaux, ce qui n'était pas prévu dans le projet SODINEUF et d'un commun accord la ville de Montivilliers et SODINEUF ont décidé de mettre fin à leurs engagements réciproques, sans délai et sans frais.

Suite à l'absence de la réalisation de la vente à SODINEUF du lot n° 1 d'une surface de 2 293 m², la ville souhaite céder le lot cadastré n° 299 de cette surface de 2 293 m² à la SCI Madeleine BRES dont vous êtes les 4 Docteurs à l'origine, dont le siège social se situe à Octeville-sur-mer et pour réaliser un cabinet médical regroupant 4 Médecins Généralistes, ainsi qu'un cabinet d'Infirmiers.

La cession de cette emprise foncière est conditionnée à la réalisation d'un pôle médical, le bâtiment d'une surface de plancher d'environ 350 m^2 sera pensé dans sa réalisation pour accueillir un projet se déclinant, à titre indicatif, de la façon suivante dans le respect de la réglementation du PLU en vigueur sur la zone concernée :

Nous aurons donc un pôle médical avec 7 bureaux d'environ 20 à 23 m^2 et un local d'infirmier avec extension ultérieure possible.

En janvier 2021 la ville de Montivilliers a sollicité le pôle d'évaluation domaniale, qui a estimé dans son rapport du 3 février 2021 la valeur du lot, donc la parcelle cadastrée n° 299 d'une surface de 2 293 m² à hauteur de 50€ du m² avec une marge d'appréciation de plus ou moins 10 %, et nous proposons d'appliquer le dégrèvement de 10 %, c'est à dire le maximum que nous puissions dégréver, et nous le faisons étant donné que le projet a pour objet l'installation de professionnels de santé et donc le projet de la SCI, votre SCI Mesdames est conditionné à la réalisation des éléments suivants :

- L'obtention d'un prêt immobilier ;
- L'obtention d'un permis de construire ;
- L'installation d'une signalétique désignant le pôle médical;

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

- A la charge de la ville l'accès au parking public de la piscine d'ailleurs vous le savez, il y a l'avantage, nous aurions pu en parler, du stationnement avec ce parking de plus de 300 places au gymnase Gand complexe Max Louvel et à la piscine.

Compte-tenu de toutes ces informations dont je viens de vous délivrer et de vous résumer,

Je vous propose cher (e.s) collègues, d'adopter la délibération suivante dont je vous rappelle le cadre, c'est à dire le Code Général des Collectivités Territoriales, celui de la Propriété des Personnes Publiques, la délibération aussi du 9 décembre 2019 constatant la désaffection et le déclassement du domaine public de la commune de la parcelle de 2 293 m² la délibération on la rappelle, elle date du 27 janvier 2020 autorisant la cession d'un terrain situé rue Pablo Neruda au profit de SODINEUF, pour un pôle santé,

Vu le rapport d'évaluation du pôle d'évaluation domaniale, dont je disais un mot à l'instant à 50€ du m² avec une marge d'appréciation de moins de 10 %.

Votre lettre d'intention que vous m'avez envoyé Mesdames en date du 28 février 2021,

Et enfin vu la convention de la résiliation de la promesse unilatérale de vente d'immeubles en date du 13 mars 2020 signée avec SODINEUF le 9 avril 2021 en l'étude de Maître DE ROCHEBOUËT,

Considérant que la vente correspond à la vocation souhaitée par la ville, on l'a entendu ce soir cette vocation est de pouvoir vous accueillir et d'accueillir des Médecins, de mettre à disposition un lieu de proximité dédié à la santé et, Docteurs, vous rappeliez que dans le projet du centre commercial, il y a la pharmacie, vous vous situerez juste à côté de la pharmacie de la Belle étoile,

Que la création d'un pôle médical apportera une dynamique positive sur le quartier de la Belle étoile et ce, dans l'intérêt général,

Que le terrain de la piste aux étoiles constitue, par sa localisation à proximité directe du centre commercial de la Belle étoile, un site adapté à la construction d'un pôle médical,

Que la SCI a réuni un ensemble de critères viables garantissant la viabilité et la pertinence du projet,

Que le terrain a été désaffecté et déclassé du domaine public de la commune par délibération en date du 9 décembre 2019,

Et enfin, que la présente délibération abroge la délibération n° 2020.01/16 en date du 27 janvier 2020 dont il a été question tout à l'heure, nous avons assisté, cela a été rappelé tout à l'heure, à une commission, la semaine passée, pour évoquer ce sujet, nous avons eu ces débats, des débats ma foi fort intéressants dont je souhaiterai que nous gardions la tonalité la plus positive qu'il soit, la plus constructive, celle tournée résolument vers l'avenir et je vous propose cher (e.s) collègues, d'abroger la délibération du 27 janvier 2020 qui autorisait la vente à SODINEUF,

Je vous propose cher (e.s) collègues, d'autoriser la cession au profit de la SCI Madeleine BRES dont le siège social est situé à Octeville, de la parcelle n° 299 d'une surface de 2 293 m² au prix de 103 185€ soit 45€ du m² après application d'une marge de moins 10 %, comme l'autorise la législation en vigueur.

Et enfin cher (e.s) collègues de m'autoriser à signer tout acte permettant la vente de ce terrain à la Société Madeleine BRES.

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

Mes cher (e.s) collègues, je vous ai lu cette délibération importante, fondamentale, qui je dois le dire rassemble ce soir 31 élus, en tout cas, avec une volonté, je ne doute pas du vote, le message extrêmement positif sur 33 et c'est à partir de là que nous verrons si nous pouvons aller, je le souhaite, chez le Notaire parce qu'il y a suspens...



ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR



2021.04/61

FONCIER – CESSION D'UN TERRAIN SITUÉ IMPASSE EDGAR DEGAS A LA SCI MADELEINE BRES-AUTORISATION

Monsieur Jérôme DUBOST, Maire. Le service développement territorial et commercial a la charge de la commercialisation de la « Piste aux Etoiles » impasse Edgar DEGAS divisée en 3 lots à la suite de la division de la parcelle anciennement cadastrée CE N°9.

Le **lot N° 2** cadastré **CE N°300** d'une surface de 3 476 m² a été cédé à la société HURBAN afin de construire un nouveau centre commercial à la suite du sinistre survenu, dont la promesse de vente a été signée le 30 juillet 2019 et la vente définitive signée le 29 mars 2021.

Le **lot N° 3** cadastré **CE N° 301** d'une surface de 2 388 m² a été transféré à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole afin de réaliser les travaux de voirie nécessaires au projet d'aménagement d'HURBAN, dont l'acte administratif a été voté en conseil communautaire le 1^{er} avril 2021.

La Ville a souhaité céder à l'euro symbolique par délibération du 27 janvier 2020 le **lot N°1** cadastré **CE N° 299** d'une surface de 2 293 m² à SODINEUF afin d'y installer un pôle de santé en rez-de-chaussée avec des professions médicales et paramédicales.

Ce projet était complété par des logements adaptés aux séniors en R+1+C, avec 6 lots réservés pour la Ville.

Le pôle santé sous maitrise d'ouvrage de SODINEUF connait des difficultés de commercialisation. En effet, les professionnels de santé approchés souhaitent pour beaucoup, devenir propriétaires de leurs locaux ce qui n'était pas prévu dans le projet SODINEUF. D'un commun accord, la Ville et SODINEUF ont décidé de mettre fin à leur engagement réciproque, sans délai et sans frais.

Par suite de l'absence de réalisation de la vente à SODINEUF du **lot N°1** cadastré **CE N° 299** d'une surface de 2 293m², la Ville souhaite céder le **lot N°1** cadastré **CE N° 299** d'une surface de 2 293m² à la SCI Madeleine BRES dont le siège social se situe au 35 chemin du fond des vallées à Octeville-Sur-Mer, 76 930, en capacité de réaliser un cabinet médical regroupant 4 médecins généralistes, ainsi qu'un cabinet infirmier.

La cession de cette emprise foncière est conditionnée à la réalisation d'un pôle médical.

Le bâtiment d'une surface de plancher d'environ 350m² sera pensé dans sa réalisation pour accueillir un projet se déclinant, <u>à titre indicatif</u>, de la façon suivante, dans le respect de la réglementation du Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la zone concernée :

- Pôle médical avec 7 bureaux d'environ 20 à 23 m² et un local infirmier avec extension ultérieure possible.

En janvier 2021, la Ville a sollicité le pôle d'évaluation domaniale qui a estimé, sur son rapport du 3 février 2021 la valeur du lot N°1 cadastré CE N°299 d'une surface de 2 293 m² à **50 €/m²**, avec une marge d'appréciation de + ou - 10%. Il est proposé d'appliquer un dégrèvement de 10% étant donné que le projet a pour objet l'installation de professionnels de santé.

Recu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

Le projet de la SCI Madeleine BRES est conditionné à la réalisation des éléments suivants :

- L'obtention d'un prêt immobilier;
- L'obtention d'un permis de construire ;
- L'installation d'une signalétique désignant le pôle médical à la charge de la Ville ;
- L'accès au parking public de la piscine.

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération n°2019.12/213 en date du 9 décembre 2019 constatant la désaffectation et le déclassement du domaine public de la commune de la parcelle CE N°9 d'une surface de 2 293 m²;

VU la délibération n°2020.01/16 en date du 27 janvier 2020 autorisant la cession d'un terrain situé rue Pablo Neruda au profit de SODINEUF pour un pôle santé ;

VU le rapport d'évaluation du pôle d'évaluation domaniale rendu le 3 février 2021 estimant la valeur du lot N°1 cadastré CE N°299 d'une surface de 2 293 m² à **50 €/m²**, avec une marge d'appréciation de plus ou moins 10% ;

VU la lettre d'intention d'achat envoyée par la SCI Madeleine BRES à Monsieur le maire en date du 28 février 2021 ;

VU la convention de résiliation de la promesse unilatérale de vente d'immeuble en date du 13 mars 2020 signée avec SODINEUF le 9 avril 2021 en l'étude de Maître DE ROCHEBOUET ;

CONSIDÉRANT

- **Que** la vente correspond à la vocation souhaitée par la Ville, à savoir la mise à disposition des Montivillons d'un lieu de proximité dédié à la santé ;
- **Que** la création d'un pôle médical apportera une dynamique positive sur le quartier de la Belle Etoile et ce, dans l'intérêt général ;
- **Que** le terrain de la Piste aux étoiles constitue, par sa localisation à proximité directe du centre commercial de la Belle Etoile, un site adapté à la construction d'un pôle médical ;
- **Que** la SCI Madeleine BRES a réuni un ensemble de critères viables garantissant la viabilité et la pertinence du projet ;
- **Que** le terrain a été désaffecté et déclassé du domaine public de la commune par délibération en date du 9 décembre 2019.
- Que la présente délibération abroge la délibération n°2020.01/16 en date du 27 janvier 2020

ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

Sa commission municipale n°6, Attractivité et Urbanisme réunie le 12 avril 2021, consultée ;

VU le rapport de M. Le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'abroger la délibération n°2020.01/16 en date du 27 janvier 2020 autorisant la vente à SODINEUF.
- **D'autoriser la cession au profit de la SCI Madeleine BRES** dont le siège social se situe au 35, chemin du fond des vallées à Octeville-Sur-Mer, 76 930, de la parcelle CE N° 299 d'une surface de 2 293 m² au prix de **103 185** € soit 45€/m² après application d'une marge de -10% comme l'autorise la législation en vigueur.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout acte permettant la vente de ce terrain à la SCI Madeleine BRES.

Imputation budgétaire : Recettes : 103 185€ TTC

Cher (e.s) collègues, je vais vous demander qui est contre ? qui s'abstient ? qui est pour ?

L'unanimité du Conseil Municipal de la ville de Montivilliers vous cède ce terrain situé impasse Edgar Degas à votre SCI Mesdames Chères Docteurs, vous êtes 4 Médecins et donc vous êtes, par décision du Conseil Municipal ce soir, donc quasi-propriétaires, il faudra que nous passions évidemment chez Monsieur le Notaire pour acter de cela.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour: 33 Contre: 0

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

Annexe 1



Envoyé en préfecture le 31/01/2020 Reçu en préfecture le 31/01/2020 SLO Affiché le ID: 076-217604479-20200127-M_D200127_16C-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice: 33

Séance du lundi 27 janvier 2020

Extrait de la délibération affiché le 04 février 2020.

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente par suite de la convocation de Monsieur le Maire en date du 20 janvier, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle des Délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel FIDEUN, Maire.

Etaient présents

Daniel FIDELIN, Gilbert FOURNIER, Laurent GILLE, Dominique THINNES, Jean-Luc GONFROY, Virginie LAMBERT, Emmanuel DELINEAU, Patricia DUVAL, Marie-Paule DESHAYES, Alexandre MORA, Pascal LEFEBVRE, Jean-Pierre QUEMION, Estelle FERRON, Frédéric PATROIS (présent à partir de la délibération n°20), Gérard DELAHAYS, Karine LOUISET, Hélène SAMPIC, Sophie CAPELLE, Juliette LOZACH (présente à partir de la délibération n°05), Jérôme DUBOST, Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Nada AFIOUNI, Damien GUILLARD, Gilles BELLIERE, Aurélien LECACHEUR.

Excusés ayant donné pouvoir

Nicole LANGLOIS donne pouvoir à Marie-Paule DESHAYES Corinne LEVILLAIN donne pouvoir à Patricia DUVAL Liliane HIPPERT donne pouvoir à Dominique THINNES Frédéric LE CAM donne pouvoir à Laurent GILLE Frédéric PATROIS donne pouvoir à Daniel FIDELIN

<u>Excusés</u>

Stéphanie ONFROY Franck DORAY

Absent

Gilles LEBRETON

Secrétaire de séance

Alexandre MORA est désigné Secrétaire de séance



Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

SLOW

ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le

ID: 078-217804479-20200127-M_D200127_16C-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 janvier 2020

2020.01/16

FONCIER— CESSION D'UN TERRAIN SITUE RUE PABLO NERUDA AU PROFIT DE SODINEUF POUR UN POLE SANTE-AUTORISATION

Monsieur Dominique THINNES, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, l'Habitat et le Développement Territorial. Le service développement territorial est en charge de la commercialisation de la « Piste aux Etoiles » située rue Pablo Néruda et cadastrée section CE n°9. Une surface de 5 181 m2 a été cédée à la société HURBAN afin de construire un nouveau centre commercial suite au sinistre survenu sur l'actuel, dont la promesse de vente a été signée le 30 juillet 2019

Une partie de la parcelle CE n°9 prise sur celle cédée à HURBAN, a été transférée à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole afin de réaliser les travaux de voirie nécessaires au projet d'aménagement d'HURBAN, dont la rédaction de l'acte administratif est en cours.

La Ville souhaite dédier la parcelle restante de 2 293m² à un pôle santé. Le bailleur SODINEUF est en capacité de réaliser cet équipement. Un appel à projet a été envoyé à 2 bailleurs suite à la déclaration de leur intérêt pour ce projet.

La cession de cette emprise foncière est conditionnée à la réalisation d'un pôle santé en rez-dechaussée à vocation de professions médicales et paramédicales.

Les commission municipales n°2 et n°3 se sont réunies le mardi 14 janvier 2020 afin d'étudier les candidatures des 2 bailleurs/promoteurs.

A ce jour au vu des candidatures, SODINEUF est classé n°1 pour son projet à R+1+C, de pôle santé et de logements adaptés aux séniors et est en mesure de répondre aux exigences posées par la Ville, à savoir :

- Gestion de la maitrise d'ouvrage ;
- Proposition de logements adaptés aux séniors à la location (sociale ou non)
- Proposition de pôle santé à la location ou la vente avec possibilité d'extension;
- Association des différents acteurs autour du projet ;
- Délai de livraison à l'été 2022 ;
- Réservation de logements pour la Ville ;
- Zone de stationnement adéquat.

En novembre 2018, la Ville a sollicité l'avis des Domaines qui a évalué, dans son rapport rendu le 04 décembre 2018, le terrain à 40 € / m² avec une marge de négociation possible de plus ou moins 10 %

Le bailleur SODINEUF propose un prix d'acquisition à 1 € symbolique. Etant donné que ce projet a une vocation d'intérêt général afin de palier à l'absence de professionnels de santé sur le territoire communal et qu'en contrepartie la ville se verra 6 logements, il est proposé de déroger à l'avis des domaines

Il est important de souligner que SODINEUF devra supporter seul le risque financier en cas de vacances d'occupation de logements ou de cellules médicales (communs y compris).

Ce terrain qui fait partie du domaine privé communal comme constaté dans la délibération du 9 décembre 2019.

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

SLOW

ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

Emoja en prehobre le 31/01/0000
Regu en prehobre le 31/01/0000
Albitale
El 31/01/0004/76-0000077-44 0000077-180-00

Il est proposé d'appliquer un prix de 1 € pour les 2 293 m² à acquérir par le bailleur SODINEUF, donc de déroger à l'avis des Domaines pour une cause d'intérêt général.

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération n°2019.03/54 du conseil municipal en date du 28 mars 2019 autorisant la signature du compromis de vente avec la société HURBAN pour la cession d'une partie de la parcelle CE n°9

VU la délibération n° 2019.09/144 en date du 23 septembre 2019 autorisant le transfert de voirie à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole Au nombre des compétences obligatoires de la communauté urbaine, Le Havre Seine Métropole, figure celle de « la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie – signalisation – parcs et aires de stationnement ».

VU la délibération n°2019.12/213 en date du 9 décembre 2019 constatant la désaffectation et le déclassement du domaine public de la commune de la parcelle CE N°9 d'une surface de 2 293 m².

CONSIDERANT

- Que la vente correspond à la vocation souhaitée par la Ville, à savoir la mise à disposition des Montivillons d'un lieu de proximité dédié à la santé;
- Que la création d'un pôle de santé apportera une dynamique positive sur le quartier de la Belle Etoile et ce, dans l'intérêt général;
- Le terrain de la Piste aux étoiles constitue, par sa localisation à proximité directe du Centre Commercial Belle Etoile, un site adapté à la construction d'un pôle santé;
- Que SODINEUF a réuni un ensemble de critères demandé par la Ville garantissant la viabilité et la pertinence du projet;
- Que le terrain a été désaffecté et est donc déclassé du domaine public de la ville par délibération du 9 décembre 2019;

Ses commissions municipales n°2 et n°3 réunies le 14 janvier 2020, ayant rendu un avis favorable à l'unanimité ;

VU le rapport de M. l'Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, de l'habitat, des marchés publics, et du développement territorial ;

Après en avoir délibéré,

DECID

- D'autoriser la cession au profit de SODINEUF domicilié à rue Vertus 76 550 SAINT AUBIN SUR SCIE de la parcelle CE N°9 d'une surface de 2 293 m² au prix de 1 € HT.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout acte permettant la vente de ce terrain à SODINEUF.

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le

ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

Envoyé en préfecture le 31/01/2020
Reçu en préfecture le 31/01/2020
Affiché le
ID: 076-217804479-20200127-M_D200127_16C-DE

Incidence budgétaire : Exercice 2020

Budget Annexe du Développement Territorial

Chapitre 024 Compte 024 Fonction : 90 Recette : 1 € HT

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre dûment signé.

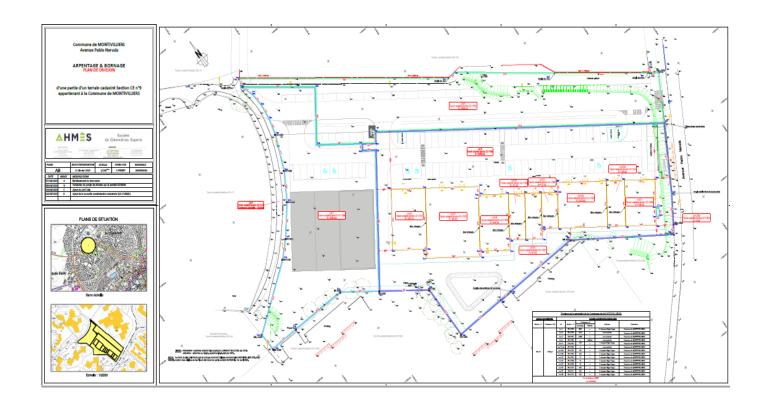
Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

Annexe 2



Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

Monsieur Jérôme DUBOST: Je crois que cela mérite quelques applaudissements, en tout cas, bravo!

Ecoutez, j'ai senti beaucoup de joie, j'ai repris effectivement les mots de joie et de plaisir de Madame VANDAELE, elle a eu raison de le dire, je crois qu'il y a, par-delà les frictions quelquefois, il y a des fois où il faut savoir entendre que l'intérêt général c'est ce qui peut gouverner la gestion d'une ville en tout cas, j'essaye de m'y atteler de ma place de Maire, et je remercie celles et ceux qui ont eu des propos extrêmement positifs ce soir, sachez, pour conclure cher (e.s) collègues, vraiment j'ai eu plaisir à porter cette délibération et Docteur VANGELI, Docteur SALENNE, Docteur LANGLOIS, Docteur FONTAINE, vous êtes les bienvenues à Montivilliers, c'est une étape importante, nous avons compris que ce pôle médical de 350 m², il sera conçu pour accueillir 7 professionnels de santé, vous êtes porteuses d'un beau projet, 3 autres professionnels de santé dont aussi les infirmiers que nous connaissons bien, les infirmiers de la Belle étoile, je suis certain qu'ils nous écoutent ce soir, les infirmiers de la Belle étoile auront à cœur de continuer de travailler avec leur patientèle et avec vous Mesdames sur ce pôle médical.

Peut-être vous dire et faire une 2ème révélation ce soir, j'ai indiqué que nous avions faits cette rencontre avec vous le 25 septembre, c'est une première révélation et ce soir nous avons la concrétisation, loin des effets d'annonce, une vraie concrétisation, la réalisation pôle médical à la Belle étoile, vous dire qu'avec Pascal GALAIS, que nous sommes déjà au travail pour impulser un autre projet au centre-ville, je vous annonce ce soir que nous avons rencontré des professionnels de santé déjà implantés ici à Montivilliers, qui veulent s'impliquer à nos côtés avec d'autres professionnels, pour bâtir ce que l'on appelle : une maison de santé pluri professionnelle. Je l'ai indiqué aux 4 Docteurs puisque, là encore, la transparence, la franchise, me conduisait à dire que nous sommes au travail aussi pour continuer d'accueillir, parce que nous en avons besoin en centre-ville, une maison de santé pluri professionnelle, vous dire que j'aurai l'occasion d'écrire à l'ensemble du corps médical, les professions médicales et paramédicales de Montivilliers pour leur dire que nous sommes dans cet état d'esprit collaboratif, que nous allons, comme nous l'avons fait ici pour la Belle étoile, travailler dans cet esprit en partant sur la notion de la promotion des soins, de la promotion des projets de santé, donc nous allons aussi nous inscrire dans les préconisations de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) qui invite les professionnels de santé à travailler en pluri professionnel et puis dans le cadre de cette Communauté Professionnelle territoriale de santé (CPTS) qui nous permet vraiment de travailler sur un vrai projet pour continuer d'accueillir à Montivilliers, en tout cas, sachez que nous avons le soutien d'un certain nombre de Médecins, de Pharmaciens, d'Infirmiers, et que nous allons rapidement continuer de travailler.

Effectivement c'est une méthode, celle du travail en temps masqué, c'est vraiment pour dire qu'il faut travailler à identifier les besoins, ils sont là, et bien nous allons mettre tous les moyens, la ville de Montivilliers va mettre à disposition de tous ces professionnels ses moyens pour que nous puissions accueillir une maison de santé pluri professionnelle à l'endroit qu'il conviendra, évidemment, de déterminer ensemble et de manière collaborative et participative.

J'en termine vous disant merci, vous êtes 4 femmes, merci, je voulais remercier outre Pascale GALAIS, 4 autres femmes : Estelle BOURCIER, DGA de la ville de Montivilliers, Virginie VENANCE qui travaille au développement territorial, Héléna LESAFFRE qui travaille pour la location du foncier, et Gaëlle LE MAO qui est en charge des travaux notamment, et des espaces publics à la ville de Montivilliers. Là encore 4 femmes voyez, les femmes dans la ville de Montivilliers, ce qu'on appelle aussi la cité des Abbesses, eh bien, les femmes elle nous font construire de belles choses, en tout cas, je voulais vous remercier Mesdames et puis remercier l'ensemble de celles et ceux qui concourent à l'endroit qui est le leur à la réussite, et cette réussite, j'en terminerai là, c'est dire, je pense que, on l'a toujours dit, être élu c'est pouvoir servir une cause noble, c'est pouvoir ne pas oublier celles et ceux qui sont peut-être les plus

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



ID: 076-217604479-20210531-M_DE210531_65B-AR

fragiles et la santé c'est l'affaire de tous, je crois qu'on en a vraiment besoin, nous avons passé un bon moment ce soir un très bon moment, nonobstant, mais bon ça fait partie de la démocratie et après tout je pense que l'on s'en remettra, mais en tout cas, je pense qu'il faut que nous gardions à l'image cette belle soirée qui en appellera d'autres, je compte sur Madame GALAIS et Monsieur GUILLARD, et puis les collèques, je sais qu'Edith LEROUX, sur les questions de santé, est très mobilisée aussi, que nous puissions porter dans quelques mois, un nouveau projet en centre-ville, vous dire enfin pour conclure que, sur les questions de fragilités et de personnes les plus sensibles, la ville de Montivilliers a reçu un prix la semaine dernière, nous avons eu le plaisir de répondre à un appel à projet et la ville de Montivilliers a remporté le premier prix au titre des solidarités, je voulais le signaler donc nous avons une remise en ligne avec un sénateur et un député, nous aurons l'occasion d'aller au Sénat recevoir ce prix, c'est pour la plateforme d'écoute, d'accueil et de services à destination des plus fragiles, parce que c'était un choix que nous puissions aller vers celles et ceux qui sont les plus fragiles dans la ville de Montivilliers. Donc nous leur téléphonons, nous allons les voir, nous les accompagnons, et je tiens à remercier en mon nom et au nom du Conseil Municipal l'ensemble des agents du CCAS pour le travail qui est fait vers celles et ceux qui sont les plus vulnérables, les personnes les plus isolées, les plus fragiles, c'est un prix qui leur revient et c'est un prix qui souligne combien les solidarités sont au cœur de l'action.

Mesdames, Messieurs, Cher (e.s) collègues il est l'heure de nous quitter je vais vous souhaiter une bonne soirée je vais vous inviter comme je le fais à chaque fois à prendre bien soin de vous. Prenez soin de vous et de celles et ceux que vous aimez.

La séance est levée à 20 h 50